



VOUS ÊTES PROFESSIONNEL
DE SANTÉ ?

VOUS SOUHAITEZ PRESCRIRE
DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
ADAPTÉE À VOS PATIENTS ?

ATELIERS + DE PAS

Un programme de cinq séances
d'activité physique adaptée
gratuites

Plus d'informations par mail :
contact@cpts-pantin.fr

et sur notre site :
www.cpts-pantin.fr



Communauté
professionnelle
territoriale de santé
Pantin

Le programme + de pas : qu'est-ce que c'est ?

L'objectif du programme + de Pas est d'accompagner les participants pour augmenter leur nombre de pas au quotidien afin qu'ils profitent pleinement des bienfaits de la marche à pied et améliorer ainsi leur qualité de vie.

Chacune des séances est animée par un professionnel qualifié. Elles sont l'occasion d'aborder en groupe et dans une ambiance conviviale, les différentes manières de rester en bonne santé et de participer à des challenges collectifs et connectés.

Elles sont également l'occasion de découvrir la commune et ses alentours de manière ludique.

Comment se déroule le programme ?

Les séances se tiennent chaque lundi de 10h30 à 11h30, pendant 5 semaines (du 15 mai au 12 juin). La présence des participants à chacune des séances permettra de favoriser l'atteinte des objectifs du programme.

Comment s'inscrire ?

1- Lors de la consultation médicale, établissez et remettez au patient la fiche de prescription et le certificat de non-contre indication à la pratique de l'APA.

Les documents sont accessibles sur le site de la CPTS (Rubrique Nos actions / Sport Santé) ou sur demande : contact@cpts-pantin.fr ou 07 81 55 55 48

2 - Vous pouvez ensuite directement inscrire le patient via le formulaire accessible sur le site de la CPTS ou via le QR code ci-après.

3 - Le coordinateur de la CPTS vous confirmera l'inscription et vous apportera l'ensemble des informations concernant le suivi du programme.

Une action organisée par la CPTS de Pantin en partenariat avec la Prévention Retraite Île-de-France.



Inscription